

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre le 18 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2024

PRESENTS (11) : Mrs VIRONNEAU Jean-Philippe, CAURRAZE Joël, BIERRE François, Laurent ROUMEGOUX, EYMAS David, VISCARDI Aurélien, Thibaud YVON, DAVID Alain, Mmes SERRE Fanny, VOGELWEID Valérie, William MESTADIER, Manuel AGUILAR

EXCUSES (2) : Priscillia LAJUS, Aurélien VISCARDI

Secrétaire de séance : M. ROUMEGOUX Laurent

Le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2024 est adopté à l'unanimité

La séance est ouverte

DELIBERATION 2024-10-03

PRET RELAIS DE 250 000 € POUR FINANCEMENT EPICERIE MULTIPLE RURAL EN ATTENTE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 janvier 2024 relative à la consultation d'organismes bancaires pour le financement du multiple rural, en attente des subventions, et fait part qu'il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant total de 250 000 euros.

La CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, propose un prêt relais de 250 000 € sur une durée de 24 mois au taux fixe de 3,20% avec échéance trimestrielle de 2000.00 €.

Les frais de dossier s'élèvent à 300 €.

Les fonds seront versés en une seule fois.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE A L'UNANIMITE**, cette proposition et autorise M. Le Maire ou son 1^{er} adjoint (en cas d'indisponibilité) à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant

DELIBERATION 2024-10-05-04

PRET MOYEN LONG TERME DE 200 000 € POUR FINANCEMENT EPICERIE MULTIPLE RURAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 janvier 2024 relative à la consultation d'organismes bancaires pour le financement du multiple rural, et fait part qu'il est opportun de recourir à un prêt moyen long terme d'un montant total de 200 000 euros.

La CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, propose un prêt moyen long terme de 200 000 € sur une durée de 84 mois soit 7 ans au taux fixe de 3,39 % avec échéance trimestrielle de 8053.93 €.

Les frais de dossier s'élèvent à 250 €.

Les fonds seront versés le 14 janvier 2025

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt moyennant une indemnité actuarielle (non plafonnée).

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE A L'UNANIMITE**, cette proposition et autorise M. Le Maire ou son 1^{er} adjoint (en cas d'indisponibilité) à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

DELIBERATION 2024-10-06

TRAVAUX TOITURE ATELIER DU GROS MATERIEL

Monsieur CAURRAZE Joel adjoint au maire délégué des bâtiments rappelle la prévision budgétaire, inscrite en investissement pour les travaux de réfection de la toiture de l'atelier du gros matériel, et présente le devis de ARS TECTUM pour un montant 20 579 € sans TVA
Le conseil municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE A L'UNANIMITE**,

Le devis d' ARS TECTUM pour un montant 20 579 € sans TVA et autorise M. CAURRAZE Joel à signer ce devis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Laurent BOUMEGOUX



Le Maire

Jean-Philippe VIRONNEAU

